



# MIVITA

Pour les hommes de 45 à 59 ans

## AU CŒUR DE LA VIE

### L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ADÉQUATE TOUT AU LONG DE LA VIE

La vie n'est que changement. Et il n'en va pas autrement de la santé: si, toute votre vie durant, vous devez faire attention à un certain nombre de besoins de santé, d'autres thèmes ne revêtent une importance que dans des phases précises de la vie.

Mivita combine cette approche flexible avec des prestations concrètes parfaitement adaptées à votre phase de vie actuelle. Et les choses fonctionnent de façon tout à fait automatique: nous adaptons simplement votre assurance en fonction de votre âge. Cette forme d'assurance complémentaire avec adaptation automatique à votre phase de vie est une exclusivité Atupri en Suisse.

Avec cette solution intelligente, vous combinez les prestations de l'assurance de base légale avec les prestations de Mivita. Vous bénéficiez toujours d'une couverture d'assurance judicieuse et ne payez que pour les prestations dont vous avez besoin dans votre vie.

Avec Mivita, **les prestations générales** (médecine alternative, lunettes, voyages à l'étranger, p. ex.) sont toujours assurées indépendamment de l'âge et du sexe. La formule Mivita destinée aux hommes de 45 à 59 ans couvre en outre d'autres **prestations spécifiques** propres aux hommes d'âge mûr. Songeons notamment aux traitements contre le surpoids ou contre les troubles érectiles.

#### Vous souhaitez en apprendre davantage?

Sur [atupri.ch](http://atupri.ch), vous trouverez la description détaillée de nos prestations d'assurance et participations aux coûts.

Direction  
Atupri Assurance de la santé SA  
Zieglerstrasse 29  
3001 Berne

no tél. : 0800 200 888  
e-mail : [info@atupri.ch](mailto:info@atupri.ch)

TYPE DE PRESTATION	EXPLICATIONS	VOLUME DE PRESTATION	REALA	EXTENSA
<b>Médicaments non remboursables*</b>		Pourcentage des coûts	90 %	90 %
<b>Médecine alternative</b>	Voir la liste des traitements, des thérapéutes et des naturopathes admis	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	50 %, 1'500	75 %, 2'500
<b>Couverture des frais hospitaliers pour soins aigus</b>	Division commune dans toute la Suisse, couverture des frais selon le tarif admis			
<b>Transports</b>	- Transports d'urgence et transfert vers un autre hôpital ou une autre clinique - Actions de recherche et de sauvetage	Maximal CHF par année civile	20'000	30'000
	- Transports pour les traitements ambulatoires hors du domicile	Pourcentage des coûts	50 %	50 %
<b>Moyens auxiliaires (lunettes p.ex.)</b>	- Lunettes, lentilles de contact		50 %, 300	50 %, 400
	- Chaussures et semelles orthopédiques, lecteurs de glycémie et appareils de mesure de la tension artérielle (sélection)*	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	50 %, 750	50 %, 1'000
<b>Laser ophtalmique</b>	Opération corrective des troubles oculaires au laser	maximum CHF, tout au plus tous les 5 ans (délai de carence de 12 mois)		1'000
<b>Prévoyance santé</b>	Check-up	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	90 %, 200	90 %, 300
	Exemples: Vaccinations avant un voyage à l'étranger	Pourcentage des coûts	90 %	90 %
<b>Promotion de la santé</b>	Domaines: dos, fitness*, cours spécifiques	Pourcentage des coûts, par domaine Maximal CHF par année civile	50 %, 200	50 %, 300
	* Fitness: soins thermaux, sauna (abonnement à la saison ou à l'année) et test de Conconi inclus			
<b>Location de matériel médical*</b>	Exemples: lits médicalisés, matelas antiescarres, stimulateur musculaire, déambulateur	Pourcentage des coûts	90 %	90 %
<b>Aide-ménagère*</b>	En cas de nécessité médicale	Montant CHF par jour Maximal jours par année civile	40 30	60 30
<b>Voyage à l'étranger</b>	Prestations pour les frais médicaux, le transport et les frais de modification	Selon les conditions complémentaires d'assurance (CCA)		
<b>Balnéothérapies*</b>	Montant journalier dans un établissement thermal suisse		60	90
	Montant journalier dans un établissement thermal hors de Suisse	Montant journalier en vertu des CCA		90
<b>Cures de convalescence*</b>	Montant journalier dans les hôpitaux/cliniques admis(es)	Montant journalier en vertu des CCA	60	90
<b>Assurance protection juridique des patients</b>	Protection juridique en cas de litige avec les prestataires de service			
<b>HomeCare (garde d'enfants)</b>	Pour la garde d'enfants malades à court terme lorsque les parents travaillent et qu'un autre encadrement n'est pas possible	Montant en CHF par heure, max. 30 heures par année civile		40

\* Seulement sur prescription médicale

TYPE DE PRESTATION	EXPLICATIONS	VOLUME DE PRESTATION	REALA	EXTENSA
<b>Surpoids*</b>	Traitement du surpoids avec l'accord du médecin-conseil: médicaments, conseils nutritionnels, séjours hospitaliers	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	60%, 1'000	60 %, 1'500
<b>Chirurgie plastique*</b>	Intervention sur les plis adipeux, avec l'accord du médecin-conseil			
<b>Stérilisation*</b>				
<b>Troubles de l'érection*</b>	Moyens auxiliaires et médicaments, avec l'accord du médecin-conseil			
<b>Psychothérapie*</b>	Traitement par un(e) psychologue agréé(e)			

\* Seulement sur prescription médicale

